



Le Conseil Informe...

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE DE LA DORÉ MAI 2015

FINANCES

DÉPENSES ☞ Les membres du conseil ont accepté le journal complémentaire des achats du mois de mars 2015 (4 305.82\$) et celui d'avril 2015 (97 187.99\$) pour un montant total de 101 493.81\$ incluant les taxes et les achats des organismes liés et ont autorisé les paiements et les versements des contributions.

ANALYSE FINANCIÈRE ☞ La directrice générale a présenté une analyse financière en date du 31 mars 2015 démontrant que les activités financière se déroulent comme prévues.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DOSSIERS ☞ Voici la liste des différents dossiers traités :

- Vente d'un terrain en location dans le secteur des maisons mobiles (rue des Peupliers Nord) (500\$);
- Désistement d'un acheteur pour un terrain au Quartier des Pionniers. Ce dernier est toujours à vendre;
- Réaménagement des affiches aux entrées de la Municipalité (5 390\$);
- Subvention au Festival équestre (3 000\$);
- Acceptation des états financiers de l'Office municipal d'habitation de La Doré et autorisation de paiement de la part de la Municipalité pour 2014;
- Adoption du règlement de modification du zonage dans le secteur de l'Auberge La Nuit Boréale;
- Appui à une demande à la CPTAQ;
- Avis de motion pour l'adoption d'un règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;
- CADLD : Fonds de développement d'emplois (500\$).

Assemblée générale annuelle du comité Services et Qualité de vie, mercredi le 20 mai à 18h30 au Moulin des Pionniers.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES PELOUSES DES TERRAINS MUNICIPAUX ☞ Suite à l'appel d'offres publics pour l'entretien des pelouses des terrains municipaux, le contrat a été accordé à Céline Pellicelli pour la somme de 13 500\$ par année pour les trois prochaines saisons.

RESSOURCES EN LOISIRS ☞ Suite à l'appel de candidatures pour le poste de Coordonnateur (trice) en loisirs, l'administration municipale, accompagnée d'un représentant de la Municipalité de Sainte-Hedwidge et d'une représentante du Regroupement Loisirs et Sports, ont reçu huit (8) candidats en entrevue privée. Le candidat retenu sera en poste prochainement conjointement pour La Doré et Sainte-Hedwidge. Un cadre de gestion de la ressource en loisirs a été accepté entre la Municipalité de La Doré et la Municipalité de Sainte-Hedwidge.

COMMUNAUTAIRE

COLLECTE DES ORDURES ☞ L'horaire estival de la collecte des ordures débutera dans la semaine du **18 mai** avec la collecte des ordures **et** de la récupération. Dans la semaine du **25 mai**, il y aura collecte des ordures ménagères **seulement**, et ainsi de suite. Les industries, commerces et institutions (ICI) ainsi que les fermes (ICI EAE) sont assujettis au même horaire que les résidences.

VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE ☞ Venez participer à la vente de garage communautaire organisée par le Complexe sportif le 23 mai de 10h à 17h dans le complexe. Aucune réservation d'emplacement. Présentez-vous au Complexe et installer vos articles.

Bienvenue à tous.

Veillez prendre note que l'Auberge La Nuit Boréale est vendue et la Municipalité demande de respecter la quiétude des propriétaires. Ne pas y circuler en VTT ou autres. Merci



SÉCURITÉ À VÉLO ☞ Au printemps, c'est le temps de ressortir les vélos. Comme on le sait, les blessures à la tête sont la cause de 60% des décès chez les cyclistes victimes d'accidents. Ce type de traumatisme est aussi à l'origine de 30% des hospitalisations. Il est important de porter le casque pour vous assurer une protection maximale. Rappelons aux jeunes et au grand public l'importance du port du casque, de la visibilité, du respect des règles de sécurité et également l'importance du partage de la route entre les cyclistes et les automobilistes.

SOCIÉTÉ D'ALZHEIMER DE LA SAGAMIE MARCHE DE LA MÉMOIRE 2015 ☞ Le 24 mai prochain se tiendra la Marche de la Mémoire de la Société d'Alzheimer de la Sagamie sous la présidence d'honneur de madame Jacynthe Perron. C'est un honneur pour notre communauté d'accueillir cet événement sur notre territoire. Pré-inscription au coût de 15\$ (incluant chandail, collation et dîner hot dog).

Horaire des activités du 24 mai

9h Inscriptions (si ce n'est pas déjà fait) *
Activités et animation au Centre des Loisirs
Bienvenue à toute la famille!

10h30 Départ sous escorte sur la rue des Peupliers direction Moulin des Pionniers.
Arrivée sur place : Collation, aires de repos et accueil par les personnages du Moulin des Pionniers.
Durée approximative : 1 heure
Retour via la navette en autobus ou à pied

9h à 17h
Journée portes ouvertes au Moulin des Pionniers

*L'inscription est majorée de 5\$ le jour même de la marche.

MOULIN DES PIONNIERS OFFRES D'EMPLOIS ☞ Le Moulin des Pionniers a deux (2) postes/étudiant à combler :

- Interprète draveur : 36 h/ sem. pour 8 semaines du 28 juin au 22 août
- Accueil et billetterie : 36 h/sem. pour 8 semaines du 28 juin au 22 août

Nous rejoindre 418-256-8242
guylainemoulin@hotmail.com

BIBLIOTHÈQUE GILBERT-LANGEVIN CLUB DE LECTURE D'ÉTÉ 2015 ☞ Le Club de lecture d'été revient à la bibliothèque municipale. Les livres, jeux et bricolages vous donnent rendez-vous sous le thème « Viens jouer avec nous » de 10h à 11h30:

- 23 juin (2 à 5 ans)
- 28 juillet (5 à 9 ans)
- 4 août (9 à 12 ans)

Le coût est de 1\$ par enfant. Inscription le 16 juin de 18h à 19h à la bibliothèque ou au 418-256-8294 ou à dionnegenevieve@videotron.ca

DERNIER RAPPEL pour la randonnée pédestre avec Fabien Girard, le mercredi 17 juin de 18h à 21h au coût de 25\$. Inscription à la bibliothèque aux heures d'ouverture ou au 418-256-3545 poste 7 ou au 418-256-1148.

ATTENTION ATTENTION ATTENTION

Le service des travaux publics procédera au rinçage du réseau d'aqueduc municipal dans la semaine du 11 mai prochain. Cette opération peut occasionner de l'eau jaune mais elle est bonne à la consommation.
Merci de votre compréhension.

EXCRÉMENTS D'ANIMAUX ☞ Suite à de nombreuses plaintes de citoyens-marcheurs, nous vous demandons de ramasser les cadeaux indésirables de vos animaux de compagnie sur les terrains privés et, surtout, dans les **espaces verts publics**. Selon la réglementation en vigueur, règlement #2004-016 article 17 "*Tout propriétaire ou tout gardien d'un animal doit enlever les excréments tant sur la propriété publique que privée et en disposer en les déposant dans une poubelle, après les avoir placés dans un sac ou un contenant étanche et hermétiquement fermé. Tout propriétaire ou tout gardien d'un animal doit avoir en sa possession les instruments nécessaires à cette fin.*" Veuillez donc à vous prémunir de sacs de plastique adéquats lors de la marche de santé de votre (vos) animal (aux) tels que chien, cheval, etc. Une attention particulière devrait être posée pour les endroits utilisés par les marcheurs.

Également, selon la réglementation en vigueur, règlement #2004-016 article 20 : « *Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir de ce terrain.* ». Nous recevons des plaintes pour les animaux libres qui effraient les piétons et les enfants. **Merci de votre collaboration.**

